

PLAN CANICULE 2023

FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

en cas de déclenchement du plan canicule

Vous avez plus de 60 ans et/ou êtes en situation de handicap
Si vous souhaitez être contacté-e régulièrement durant les périodes de fortes chaleurs, il est nécessaire de renvoyer ce formulaire d'inscription.

BÉNÉFICIAIRE :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Vivez-vous : Seul En couple Avec un proche

Adresse : N° Rue

ÉTAGE : PORTE : BÂTIMENT : CODE D'ACCÈS :

MODE DE DÉPLACEMENT :

Autonome Canne Déambulateur Fauteuil roulant Alité.e

Avez-vous un animal de compagnie : OUI NON

Possédez-vous un ventilateur ou un système de climatisation ? OUI NON

ABSENCES :

De juin à septembre 2023, avez-vous prévu de quitter Montreuil OUI NON

Précisez les dates de vos absences :

DÉBUT..... FIN.....

DÉBUT..... FIN.....

ENTOURAGE FAMILIAL, AMICAL, PROCHE, AIDANT PRÉSENT ET A PROXIMITÉ PENDANT L'ÉTÉ :

1- Nom : Prénom : Téléphone.....

2- Nom : Prénom : Téléphone :

Est-ce que quelqu'un possède un double des clefs de votre domicile ?

OUI NON Nom et Prénom : Téléphone.....

PERSONNE A PRÉVENIR EN CAS DE PROBLÈME :

Nom : Téléphone :

AVEZ-VOUS UN GARDIEN : OUI NON Nom :..... Téléphone :.....

NOM DU MÉDECIN TRAITANT :.....

Ville : Téléphone :.....

SERVICES INTERVENANT À DOMICILE : OUI NON

Cocher la case correspondante et préciser le nom de la structure :

Aide à domicile/Auxiliaire de vie Nom de la structure ou de l'intervenant :

Téléphone :..... Fréquence des passages :.....

Soins infirmiers Nom :

Téléphone :..... Fréquence des passages :.....

Service de Soins Infirmiers à Domicile « **SSIAD** »

ARPAVIE@ADOM CAP'S

Bénéficiez-vous d'un dispositif de télé assistance : OUI NON

Bénéficiez-vous d'un portage de repas : OUI NON

Fiche établie le :.....

Nom et Prénom :.....

SIGNATURE :

FORMULAIRE À RETOURNER à l'adresse mail : ccas.liensocial@montreuil.fr

OU A DÉPOSER AU : **Centre administratif Altaïs**

CCAS de Montreuil

Accueil Service Personnes âgées – salle sénior

1-3, Place Aimé Césaire

93 100 Montreuil

Selon la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations figurant dans ce document sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès.

Selon la loi du 30 juin 2004, modifiée le 1^{er} Janvier 2013 et des articles L 116-3 et L 123-5 du Code de l'Action sociale et des familles, et les articles L 2212-2 et L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit assumer sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés.

Pour ce faire, les personnes vulnérables et fragiles sont incitées à s'inscrire sur les registres communaux. Le Maire pourra utiliser s'appuyer sur les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

Attention : en cas d'absence non signalée et sans réponse de votre part, il peut être fait appel aux services d'urgences.